

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3130

10 décembre 2013

SOMMAIRE

Aassal Medical S.à r.l.	150230	DHCRE II Finance S.à r.l.	150226
ABCProd.	150235	DHCRE II HoldCo II S.à r.l.	150226
Advans S.A., SICAR	150231	DHCRE II HoldCo I S.à r.l.	150226
Advanta Investholding S.à r.l.	150231	Dicé Invest S.A.	150227
Agile Capital North S.A. - SPF	150235	digital motions S.à r.l.	150233
Akademie fuer Internationale Finanz- dienstleistungen A.G. " A.F.I.F.	150231	Edyta & J.CL Schwartz S.à r.l.	150227
Alcantara S.A. SPF	150230	Emile SCHNEIDER et Fils S.à r.l.	150227
Alliance Data Luxembourg S.à r.l.	150236	Entreprise de Jardinage Tony de Moura S.à r.l.	150227
Ambolt Advisors S.à r.l.	150230	Etablissement Joseph BALTHASAR	150227
Amesmo Corporation S.à r.l.	150229	Eurinvest S.A. - SPF	150228
Anam Investments S.à r.l.	150238	Euro Ga.Ma. Sàrl	150228
Aricent Holdings Luxembourg	150229	Europa Development S.A.	150228
Assessor Invest S.A.	150230	Eurotecnica Melamine	150228
Astar EnR S.à r.l.	150211	E.V.A.F Luxembourg I S.à r.l.	150228
Aurora Continental S.à r.l.	150230	Gennx Salford Luxembourg Holdings S.à r.l.	150213
Auto-Ecole Mathieu G.m.b.h.	150224	Hekuba S.à r.l.	150238
Autospeed SC	150224	Ice Midco Limited S.A.	150198
Aviapartner LH2 S.à r.l.	150229	Knightsbridge Holdings S.A.	150232
Bilbao Copper S.à r.l.	150224	Midas Equityco S.à r.l.	150221
Bilbao MidCo S.à r.l.	150205	Navidad Investments S.A.	150239
Bolleke Properties A.G.	150225	Polyle S.A.	150235
Brasserie du Parc S.à r.l.	150227	Solalux Investments S.à r.l.	150211
Capdex S.à r.l.	150225	Terrtrade S.A.	150235
CEIF Luxembourg S. à r.l.	150226	Transalliance Service International	150232
Colham Investments S.A.	150225	VSL S.A.	150232
Compagnie Financière de l'Occitanie Spf S.A.	150225	Walulux S.A.-SPF	150231
Cornerstone City Developments S.A. ...	150225	Whitewood (MSCP) UK S.à r.l.	150232
Cornerstone City Developments S.A. ...	150224	Whitewood (Stage 6) UK S.à r.l.	150232
Dairy Group S.A.	150226	Wolverton Mountain SPF S.A.	150232
Dalipse S.A.	150228	Wynnewood CPM Investments S.à r.l. ..	150231
Dehus S.à r.l.	150194	YAPITAL Financial A.G.	150233

Dehus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 176.632.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth of September.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of DEHUS S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 176.632, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on April 9, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1353 of June 7, 2013 (the "Company").

There appeared:

The sole shareholder of the Company, ORTIKA INVESTMENTS S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" with registered office at 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.539 (the "Sole Shareholder"), here duly represented by Mr. Vincent LINARI-PIERRON, lawyer, with professional address at 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated September 6, 2013.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to act that:

I.- The 12,500 (twelve thousand five hundred) shares issued by the Company, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II.- The Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to examine carefully each document.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 22,887,500 (twenty-two million eight hundred eighty-seven thousand five hundred Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 22,900,000 (twenty-two million nine hundred thousand Euros) by the issuance of 22,887,500 (twenty-two million eight hundred eighty-seven thousand five hundred) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;

2. Subscription and payment by ORTIKA INVESTMENTS S.a r.l. of the 22,887,500 (twenty-two million eight hundred eighty-seven thousand five hundred) new shares of the Company and payment of a share premium of an amount of EUR 44,753,325 (forty-four million seven hundred and fifty-three thousand three hundred and twenty-five Euros) through a contribution in kind;

3. Amendment of article 8 paragraph 1 of the articles of association of the Company in order to reflect this increase of share capital of the Company;

4. Amendment of article 17 of the articles of association of the Company in order to amend the financial year of the Company; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 22,887,500 (twenty-two million eight hundred eighty-seven thousand five hundred Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 22,900,000 (twenty-two thousand nine hundred thousand Euros) by the issuance of 22,887,500 (twenty-two million eight hundred eighty-seven thousand five hundred Euros) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares") and the allocation of the amount of EUR 44,753,325 (forty-four million seven hundred and fifty-three thousand three hundred and twenty-five Euros) into the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Sole Shareholder.

It is resolved that the New Shares will be allocated to the following classes of shares:

- class A shares: 2,288,750 (two million two hundred eighty-eight thousand seven hundred fifty);
- class B shares: 2,288,750 (two million two hundred eighty-eight thousand seven hundred fifty);
- class C shares: 2,288,750 (two million two hundred eighty-eight thousand seven hundred fifty);

- class D shares: 2,288,750 (two million two hundred eighty-eight thousand seven hundred fifty);
- class E shares: 2,288,750 (two million two hundred eighty-eight thousand seven hundred fifty);
- class F shares: 2,288,750 (two million two hundred eighty-eight thousand seven hundred fifty);
- class H shares: 2,288,750 (two million two hundred eighty-eight thousand seven hundred fifty);
- class I shares: 2,288,750 (two million two hundred eighty-eight thousand seven hundred fifty); and
- class J shares: 2,288,750 (two million two hundred eighty-eight thousand seven hundred fifty).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to all the New Shares and to pay the Share Premium through a contribution in kind.

The contribution described above consists in a receivable held by the Sole Shareholder against Ashton Moss Holdings S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" with registered office at 52-54 avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.458.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is of EUR 67,640,825 (sixty-seven million six hundred and forty thousand eight hundred and twenty-five Euros). Such evaluation has been approved by (i) the Sole Shareholder pursuant to a statement of contribution value dated September 6, 2013 and (ii) the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated September 6, 2013.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

Second resolution:

It is unanimously resolved to amend article 8 paragraph 1, of the articles of association of the Company notably in order to reflect the increase of share capital as described above, which shall read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 22,900,000 (twenty-two million nine hundred thousand Euros), represented by 22,900,000 (twenty-two million nine hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) (the "Share(s)"), consisting in multiple classes of shares (the "Class(es) of Shares") as follows: a) 2,290,000 (two million two hundred and ninety thousand) Class A Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), b) 2,290,000 (two million two hundred and ninety thousand) Class B Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), c) 2,290,000 (two million two hundred and ninety thousand) Class C Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), d) 2,290,000 (two million two hundred and ninety thousand) Class D Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), e) 2,290,000 (two million two hundred and ninety thousand) Class E Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), f) 2,290,000 (two million two hundred and ninety thousand) Class F Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), g) 2,290,000 (two million two hundred and ninety thousand) Class G Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), h) 2,290,000 (two million two hundred and ninety thousand) Class H Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), i) 2,290,000 (two million two hundred and ninety thousand) Class I Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) and j) 2,290,000 (two million two hundred and ninety thousand) Class J Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro)."

Third resolution:

It is unanimously resolved to amend article 17, of the articles of association of the Company in order to amend the financial year of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 17.** The Company's financial year begins on June, 1st and closes on May, 31st."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its resolutions, have been estimated at about six thousand five hundred Euros (6,500.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing persons, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing persons has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le douze septembre.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de DEHUS S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.632, constituée par acte notarié du notaire instrumentant, daté du 9 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1353 du 7 juin 2013 (la "Société").

A comparu:

L'associé unique de la Société, ORTIKA INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.539 (l'"Associé Unique"), ici représenté par Maître Vincent LINARI-PIERRON, avocat, avec adresse professionnelle au 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 6 septembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

L'Associé Unique a exposé au notaire ce qui suit et l'a prié d'acter que:

I.- Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales émises par la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

II. L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué et accepte de délibérer et de voter sur tous les points de l'ordre du jour. L'Associé Unique reconnaît en outre que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 22.887.500,-EUR (vingt-deux millions huit cent quatre-vingt sept mille cinq cents Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents Euros) à un nouveau montant de 22.900.000 EUR (vingt-deux millions neuf cent mille Euros) par l'émission de 22.887.500 (vingt-deux millions huit cent quatre-vingt sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune;

2. Souscription et paiement par ORTIKA INVESTMENTS S.à r.l. des 22.887.500 (vingt-deux millions huit cent quatre-vingt sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales de la Société et paiement d'une prime d'émission d'un montant de 44.753.325 EUR (quarante-quatre millions sept cent cinquante-trois mille trois cent vingt-cinq Euros) au moyen d'un apport en nature;

3. Modification de l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société;

4. Modification de l'article 17 des statuts de la Société afin de modifier l'exercice social de la Société; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 22.887.500,-EUR (vingt-deux millions huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents Euros) à un nouveau montant de 22.900.000 EUR (vingt-deux millions neuf cent mille Euros) par l'émission de 22.887.500,-EUR (vingt-deux millions huit cent quatre-vingt sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), et l'allocation d'un montant de 44.753.325 EUR (quarante-quatre millions sept cent cinquante-trois mille trois cent vingt-cinq Euros) au compte de prime d'émission de la Société (la "Prime d'Emission") le montant total étant intégralement payé par un apport en nature par l'Associé Unique.

Il est décidé que les Nouvelles Parts Sociales seront réparties entre les classes de parts sociales suivantes:

- parts sociales de classe A: 2.288.750 (deux millions deux cent quatre-vingt mille sept cent cinquante);
- parts sociales de classe B: 2.288.750 (deux millions deux cent quatre-vingt mille sept cent cinquante);
- parts sociales de classe C: 2.288.750 (deux millions deux cent quatre-vingt mille sept cent cinquante);
- parts sociales de classe D: 2.288.750 (deux millions deux cent quatre-vingt mille sept cent cinquante);
- parts sociales de classe E: 2.288.750 (deux millions deux cent quatre-vingt mille sept cent cinquante);

- parts sociales de classe F: 2.288.750 (deux millions deux cent quatre-vingt mille sept cent cinquante);
- parts sociales de classe G: 2.288.750 (deux millions deux cent quatre-vingt mille sept cent cinquante);
- parts sociales de classe H: 2.288.750 (deux millions deux cent quatre-vingt mille sept cent cinquante);
- parts sociales de classe I: 2.288.750 (deux millions deux cent quatre-vingt mille sept cent cinquante); et
- parts sociales de classe J: 2.288.750 (deux millions deux cent quatre-vingt mille sept cent cinquante).

Description de l'apport

L'Associé Unique déclare souscrire à l'intégralité des Nouvelles Parts Sociales et payer la Prime d'Emission au moyen d'un apport en nature.

L'apport décrit ci-dessus consiste en une créance détenue par l'Associé Unique contre ASHTON MOSS HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.458.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est de 67.640.825 EUR (soixante-sept millions six cent quarante mille huit cent vingt-cinq Euros). Une telle évaluation a été approuvée par (i) l'Associé Unique conformément à un constat de valeur d'apport daté du 6 septembre 2013 et par (ii) les gérants de la Société conformément à un constat de valeur d'apport daté du 6 septembre 2013.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

Il est décidé à l'unanimité de modifier l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société, notamment afin de refléter l'augmentation de capital social décrite ci-dessus pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 22.900.000 EUR (vingt-deux millions neuf cent mille Euros), représenté par 22.900.000 (vingt-deux millions neuf cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les "Part(s) Sociale(s)") consistant en des parts sociales de classes multiples (les "Classe(s) de Part(s) Sociale(s)") comme suit: a) 2.290.000 (deux millions deux cent quatre-vingt dix mille) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), b) 2.290.000 (deux millions deux cent quatre-vingt dix mille) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), c) 2.290.000 (deux millions deux cent quatre-vingt dix mille) Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), d) 2.290.000 (deux millions deux cent quatre-vingt dix mille) Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), e) 2.290.000 (deux millions deux cent quatre-vingt dix mille) Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), f) 2.290.000 (deux millions deux cent quatre-vingt dix mille) Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), g) 2.290.000 (deux millions deux cent quatre-vingt dix mille) Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), h) 2.290.000 (deux millions deux cent quatre-vingt dix mille) Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro), i) 2.290.000 (deux millions deux cent quatre-vingt dix mille) Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) et j) 2.290.000 (deux millions deux cent quatre-vingt dix mille) Parts Sociales de Classe J d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro)."

Troisième résolution:

Il est décidé à l'unanimité de modifier l'article 17 des statuts de la Société, afin de modifier l'exercice social de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 17.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} juin et se termine le 31 mai."

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec ces résolutions, ont été estimés à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a pris fin.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes parties présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire des comparants a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. LINARI-PIERON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 septembre 2013. LAC/2013/41839. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149685/222.

(130182850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Ice Midco Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 181.174.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen.

On the eighteenth day of October.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing at Redange-sur-Attert, Grand- Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The public limited company Ice Topco Limited S.A., in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, private employee, professionally residing at Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, pre-named, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited company ("société anonyme"):

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a public limited company ("société anonyme") under the name of "Ice Midco Limited S.A."

Art. 2. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into thirty one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III. - Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, either of the category A or of the category B, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is composed of a sole shareholder, the latter may appoint a sole director. In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Every board meeting shall be held at such place indicated in the notice.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of a director of the category A together with a director of the category B, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of part of the affairs of the company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Title V. - General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Monday of May at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2013.

The first annual meeting will be held in 2014.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing, duly represented, declares to subscribe all the thirty one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

All the thirty one thousand (31,000) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately Euro 1.300.-.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three and the number of supervisory auditors at one.
2. The following person is appointed as director of the category A:
 - Mr. Douwe TERPSTRA, company director, born in Leeuwarden (The Netherlands), on October 31, 1958, with professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, chairman of the board of directors
3. The following persons are appointed as directors of the category B:
 - Mr. Jean-Christophe DAUPHIN, company director, born in Nancy (France), on November 20, 1976, with professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte
 - Mr. Vincent COINTEPAS, company director, born in Blois (France), on July 16, 1985, with professional address at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
4. Has been appointed supervisory auditor:
 - the private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, with registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
5. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2019.
6. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société anonyme Ice Topco Limited S.A., en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée par Madame Ekaterina DUBLET, préqualifiée, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Ice Midco Limited S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A ou de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est composée d'un associé unique, celui-ci peut nommer un administrateur unique. Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Chaque conseil devra être tenu à l'endroit indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire toutes les trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les trente et un mille (31.000) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ Euros 1.300.-.

Décisions de l'associée unique

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. La personne suivante est nommée administrateur de catégorie A:

- Monsieur Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration

3. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

- Monsieur Vincent COINTEPAS, administrateur de sociétés, né à Blois (France), le 16 juillet 1985, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire:

la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2019.

6. Le siège de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. DUBLET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 octobre 2013. Relation: RED/2013/1742. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 octobre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013149822/372.

(130183534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Bilbao MidCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.697.

Ce document remplace celui annexe au dépôt L130179104 fait le 21/10/2013

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh October,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Bilbao LuxCo S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 143889; and

Triton Luxembourg II GP Bilbao S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 178810;

(together, the "Shareholders")

hereby all represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given by each Shareholder dated 11 October 2013.

The said proxies, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of Bilbao MidCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of fifty-five million eighty-nine thousand seven hundred forty-three euro and fifty cent (EUR 55,089,743.50), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 31 May 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1722 of 18 July 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177697 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 31 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2391 of 27 September 2013.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To convert four billion eight hundred eighty-three million three hundred seventy-four thousand four hundred forty (4,883,374,440) class A preference shares into class B ordinary shares, each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).

2 To amend article 5 (Issued Capital), article 6 (Shares), article 27 (Distribution of Profits) and article 28 (Dissolution, Liquidation) of the articles of incorporation of the Company.

3 To delete the definitions of "Class C Dividend" and "Class C Ordinary Shares" in article 30 (Definitions) of the articles of incorporation of the Company and to amend the definitions of "Preference Share Return" and "Shares" in article 30 (Definitions) of the articles of incorporation of the Company.

4 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to convert four billion eight hundred eighty-three million three hundred seventy-four thousand four hundred forty (4,883,374,440) class A preference shares into class B ordinary shares, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01).

As a result of such conversion, the Shareholders acknowledged that the shares in the Company are now held as follows:

Shareholders	Number and classes of shares	
Bilbao LuxCo S.A.	5,728,116	class A preference shares
	4,883,374,440	class B ordinary shares
Triton Luxembourg II GP Bilbao S.C.A.	619,871,794	class B ordinary shares

The Shareholders further acknowledged that the allocation of the share premium in the Company has not changed and is allocated as follows:

Share Premium allocated to the class A preference shares	Share Premium allocated to the class B ordinary shares
EUR 176,349,994.84	EUR 13,782.06

Second resolution

The Shareholders resolved to amend article 5 (Issued Capital), article 6 (Shares), article 27 (Distribution of Profits) and article 28 (Dissolution, Liquidation) of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

« **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at fifty-five million eighty-nine thousand seven hundred forty-three euro and fifty cent (EUR 55,089,743.50) which is divided into:

- five million seven hundred twenty-eight thousand one hundred sixteen (5,728,116) Class A Preference Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- five billion five hundred three million two hundred forty-six thousand two hundred thirty-four (5,503,246,234) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;

The Company shall issue Class B Ordinary Shares to the Bondholder upon conversion of the Bond, then representing fourteen point zero six per cent. (14.06%) of the Company's issued Class B Ordinary Shares on a fully diluted basis. Such Class B Ordinary Shares shall be issued and allotted to the Bondholder and shall be issued and allotted by either an extraordinary general meeting of the Company's shareholders or (to the fullest extent legally permissible) by the Company's Manager(s) or Board of Managers, being understood that the Manager(s) or the Board of Managers (or, as the case may be, any person duly mandated by the Manager(s) or the Board of Managers) are authorized to instruct a Luxembourg notary to record such issuance of the Class B Ordinary Shares and the related increase of the Company's issued share capital in form of a notarial deed amending these Articles of Incorporation.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. Any positive difference between the nominal value of the Bond and the issued capital represented by the Class B Ordinary Shares issued to the Bondholder upon conversion of the Bond will be allocated to the premium account. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the Legal Reserve, provided that any such repurchase or distribution out of the share premium paid on the Class A Preference Shares (the "Class A Share Premium") may only benefit such Class A Preference Shares.

Each time a Contribution is made, the Board of Managers shall keep track, in the books of the Company, of the Contribution(s) and will draw up a set of analytical accounts for the Class A Preference Shares."

« **Art. 6. Shares.**

6.1 Ownership of Shares

Each Share entitles to one vote. Upon conversion of the Bond, the Parent may exercise, to the fullest extent permitted under Luxembourg law, the voting rights carried by the Class B Ordinary Shares issued to the Bondholder. Regarding the exercise of voting rights, additional terms and conditions to those expressly stated in these Articles of Incorporation may be agreed in writing by the Shareholders (or by some of the Shareholders) in a Shareholders' Agreement.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the Shareholder(s).

The Company may acquire its own Shares with a view to their immediate cancellation.

6.2 Transfer of Shares

When the Company is composed of a single Shareholder, the single Shareholder may freely transfer its Shares.

When the Company is composed of several Shareholders, the Shares may, except where otherwise provided for in the Articles of Incorporation or any Shareholders' Agreement, be transferred freely amongst Shareholders but the Shares

may be transferred to non Shareholders only with the authorisation of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The Parent may require the Bondholder, at any time following the conversion of the Bond, to transfer all (and no less than all) of the Class B Ordinary Shares issued to the Bondholder, to the Parent. The provisions of article 6.2.1(i) below shall apply mutatis mutandis. Upon becoming subject to Insolvency, the Bondholder shall notify the Company and the Parent of the existence of such Insolvency and shall transfer, to the fullest extent legally permissible, all (and no less than all) of the Class B Ordinary Shares issued to the Bondholder to the Parent or the Company (in view of their immediate cancellation in this latter case), as requested by either the Parent or the Company.

Additional terms and conditions to those expressly stated in the Articles of Incorporation may be agreed in writing by the Shareholders in a Shareholders' Agreement, such as, without limitation, any permitted transfer, tag along and drag along transfer provisions. Transfers of Shares must be made in compliance with any such additional terms and conditions and the Articles of Incorporation. The Company is entitled to refuse to register any transfer of Shares unless transferred in accordance with the Articles of Incorporation and in accordance with the terms and conditions of the relevant Shareholders' Agreement.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code."

« **Art. 27. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the Legal Reserve. That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s).

In respect of each distribution of Dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- first, each Class A Preference Share (if any) shall entitle to the Preference Share Return, then
- second, any remaining dividend amount after allocation of the Preference Share Return shall be allocated pro rata among the Class B Ordinary Shares.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment."

« **Art. 28. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;
- (ii) second, to the holder(s) of Class A Preference Shares for the repayment of the Class A Share Premium plus the accrued but unpaid amount of the Preference Share Return; and
- (iii) third, pro rata among the holder(s) of Class B Ordinary Shares."

Third resolution

The Shareholders resolved to delete the definitions of "Class C Dividend" and "Class C Ordinary Shares" in article 30 (Definitions) of the articles of incorporation of the Company and to amend the definitions of "Preference Share Return" and "Shares" in article 30 (Definitions) of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

« **Art. 30. Definitions.** "Preference Share Return" means the cumulative dividend in an amount of ten per cent (10%) per annum of the nominal value and share premium attached to such Class A Preference Share;"

"Shares" means the shares issued from time to time by the Company, including the Class A Preference Shares and the Class B Ordinary Shares;"

The Shareholders further confirm that all other definitions of article 30 (Definitions) of the articles of incorporation of the Company remain unchanged and in full force and effect.

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze octobre,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

Bilbao LuxCo S.A., une société anonyme régie par les lois luxembourgeoises, avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143889; et

Triton Luxembourg II GP Bilbao S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois luxembourgeoises, avec siège social au with registered office 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178810;

(ensemble, les «Associés»)

ensemble représentées par Maître Manfred Müller, avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée par chaque Associé en date du 11 octobre 2013.

Lesdites procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, seront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls associés de Bilbao MidCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 55.089.743,50), dont le siège social est au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 31 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1722 du 18 juillet 2013 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177697 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 31 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2391, en date du 27 septembre 2013.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Conversion de quatre milliards huit cent quatre-vingt-trois millions trois cent soixante-quatorze mille quatre cent quarante (4.883.374.440) parts sociales préférentielles de catégorie A en part sociales ordinaires de catégorie B de la Société, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

2 Modification de l'article 5 (Capital Emis), article 6 (Parts Sociales), l'article 27 (Distribution des Profits) et article 28 (Dissolution, Liquidation) des statuts de la Société.

3 Suppression des définitions de «Dividende de Catégorie C» et de «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C» de l'article 30 (Définitions) des statuts de la Société et modification des définitions de «Retour sur les Parts Préférentielles» et de «Parts Sociales» de l'article 30 (Définitions) des statuts de la Société.

4 Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de convertir quatre milliards huit cent quatre-vingt-trois millions trois cent soixante-quatorze mille quatre cent quarante (4.883.374.440) parts sociales préférentielles de catégorie A en part sociales ordinaires de catégorie B de la Société, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

En conséquence de cette conversion, les Associés ont pris acte de ce que les parts sociales de la Société sont dorénavant détenues comme suit:

Associés	Nombre et catégories de parts sociales	
Bilbao LuxCo S.A.	5.728.116	parts sociales préférentielles de catégorie A
	4.883.374.440	parts sociales ordinaires de catégorie B
Triton Luxembourg II GP Bilbao S.C.A.	619.871.794	parts sociales ordinaires de catégorie B

Les Associés ont aussi pris acte que la répartition de la prime d'émission de la Société reste inchangée et est répartie comme suit:

Prime d'émission allouée aux parts sociales préférentielles de catégorie A	Prime d'émission allouée aux parts sociales préférentielles de catégorie A
EUR 176.349.994,84	EUR 13.782,06

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'article 5 (Capital Emis), article 6 (Parts Sociales), l'article 27 (Distribution des Profits) et article 28 (Dissolution, Liquidation) des statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à cinquante-cinq millions quatre-vingt-neuf mille sept cent quarante-trois euros et cinquante centimes (EUR 55.089.743,50) divisé en:

- cinq millions sept cent vingt-huit mille cent seize (5.728.116) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinq milliards cinq cent trois millions deux cent quarante-six mille deux cent trente-quatre (5.503.246.234) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, avec une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

La Société émettra des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B au Détenteur de l'Obligation, lors de la conversion de l'Obligation, représentant alors un quatorze virgule zéro six pourcent (14,06%) des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B émises sur une base entièrement diluée. Ces Parts Ordinaires de Catégorie B sont émises et attribuées à l'Obligataire, et seront émises et attribuées soit par une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société ou (dans la mesure permise par la loi) par le(s) Gérant(s) de la Société ou le Conseil de Gérance, étant entendu que le(s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance (ou, le cas échéant, toute personne dûment mandatée par le(s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance) sont autorisés à demander à un notaire luxembourgeois d'enregistrer cette émission des Parts Sociales Ordinaires de Classe B et l'augmentation correspondante du capital émis de la Société sous forme d'un acte notarié modifiant ces Statuts.

Les droits et obligations inhérents aux Parts Sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur toute Part Sociale en plus de la valeur nominale. Toute différence positive entre la valeur nominale de l'Obligation et le capital émis en faveur du Détenteur de l'Obligation représenté par les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B lors de la conversion de l'Obligation sera affectée au compte prime d'émission. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des Parts Sociales que la Société a rachetées à ses Associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux Associés ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale, sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevés sur la prime d'émission bénéficie seulement aux Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A (la «Prime d'Emission de Classe A») pour lesquelles la prime d'émission payée sur les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A.

Chaque fois qu'un Apport est fait le Conseil de Gérance conservera la trace, dans les livres de la Société, des Apports, et établira des comptes analytiques pour les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A.»

« **Art. 6. Parts Sociales.**

6.1 Propriété des Parts Sociales

Chaque Part Sociale donne droit à une voix. Lors de la conversion de l'Obligation, la Société Mère peut exercer, dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les droits de vote rattachés aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B émis en faveur du Détenteur de l'Obligation. Quant à l'exercice des droits de vote, les modalités et conditions supplémentaires à celles expressément prévues par les présents Statuts peuvent être convenues par écrit par les Associés (ou par certains des Associés) dans un Pacte d'Actionnaires.

Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les Associés.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

6.2 Transfert des Parts Sociales

Lorsque la Société ne compte qu'un seul Associé, celui-ci peut librement céder ses Parts Sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs Associés, les Parts Sociales peuvent, sauf disposition contraire dans les Statuts ou Pacte d'Associés, librement cessibles entre eux et les Parts Sociales ne peuvent être cédées à des non-Associés qu'avec l'autorisation des Associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

La Société Mère peut exiger que le Détenteur de l'Obligation, à tout moment après la conversion de l'Obligation, transfère la totalité (et non moins de la totalité) des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B émises en faveur du Détenteur de l'Obligation à la Société Mère. Les dispositions de l'article 6.2.1 (i) ci-dessous s'appliquent mutatis mutandis. En devenant l'objet d'une Insolvabilité, le Détenteur de l'Obligation doit informer la Société et la Société Mère de l'existence d'une telle Insolvabilité et doit transférer, dans la mesure permise par la loi, la totalité (et non moins de la totalité) des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B émises en faveur du Détenteur de l'Obligation à la Société Mère ou la Société (en vue de leur annulation immédiate dans ce dernier cas), tel que requis par la Société Mère ou la Société.

Les Associés peuvent convenir par écrit, dans un Pacte d'Associés, de modalités et conditions complémentaires à celles explicitement prévues par les Statuts, telle que, sans limitation, toute cession permise, toutes dispositions de sortie conjointe et de sortie forcée. Les cessions de Parts Sociales doivent être effectuées conformément à toutes ces modalités et conditions complémentaires et des Statuts. La Société a le droit de refuser d'enregistrer toute cession de Parts Sociales à moins qu'elles soient cédées conformément aux Statuts et aux modalités et conditions dudit Pacte d'Associés.

La cession de Parts Sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.»

« **Art. 27. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la Réserve Légale. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les Associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux Associés.

Lors de chaque distribution de Dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- en premier lieu, chaque Part Sociale Préférentielle de Catégorie A (s'il y en a) donne droit au Retour sur les Parts Préférentielles, puis
- en second lieu, tout dividende restant après allocation du Retour sur les Parts Préférentielles sera distribué pro rata parmi les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux Associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.»

« **Art. 28. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des Associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

- (iv) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;
- (v) en deuxième lieu, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A pour le remboursement de la Prime d'Emission de Catégorie A plus le montant accumulé et impayé du Retour sur les Parts Préférentielles; et
- (vi) en troisième lieu, pro rata parmi les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B.»

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de supprimer les définitions de «Dividende de Catégorie C» et de «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C» de l'article 30 (Définitions) des statuts de la Société et de modifier les définitions de «Retour sur les Parts Préférentielles» et de «Parts Sociales» de l'article 30 (Définitions) des statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 30. Définitions.** «Retour sur les Parts Préférentielles» désigne le dividende cumulatif d'un montant de dix pour cent (10%) par année sur la valeur nominale et la prime d'émission allouée aux Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A;

«Parts Sociales» désigne les parts sociales émises de temps à autre par la Société, incluant les Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B;»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes ci-avant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 17 octobre 2013. REM/2013/1819. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149076/332.

(130182568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

**Astar EnR S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Solalux Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 179.861.

In the year two thousand and thirteen, on eighth of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Mr. Juan Angel Martin MACIAS, born in Paris (France), on December 31, 1964, residing at C/Moixent 24 Bis, ES-46183 L'Eliana, Comunitat Valenciana (Spain),

represented by Mr. Henri DA CRUZ, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through his attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Solalux Investments S.à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 179861, incorporated by deed of the undersigned notary, on August 6, 2013, not yet published in the Mémorial C (the "Company"),

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The name "Astar EnR S.à r.l." is adopted by the Company and article 2 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 2.** The company's name is "Astar EnR S.à r.l."."

Second resolution

The resignation of Ms. Virginie DOHOGNE as manager of the category A is accepted and full and entire discharge is given to the latter for the performance of her mandate until her resignation.

Third resolution

The resignation of Mr. Douve TERPSTRA as manager of the category B is accepted and full and entire discharge is given to the latter for the performance of his mandate until his resignation.

Fourth resolution

Ms. Valérie PECHON, company director, born in Caracas (Venezuela), on November 10, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager of the category A for an unlimited period.

Fifth resolution

Mr. Enrique RUIZ, company director, born in Santa Cruz de Tenerife (Spain), on September 25, 1983, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager of the category B for an unlimited period.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred fifty Euros (EUR 950.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Monsieur Juan Angel Martin MACIAS, né à Paris (France), le 31 décembre 1964, demeurant à C/Moixent 24Bis, ES-46183 L'Eliana, Comunitat Valenciana (Espagne),

représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, domicilié professionnellement à L-6130 Luxembourg, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «Solalux Investments S.à r.l.», ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 179.861, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 6 août 2013, non encore publié au Mémorial C (la «Société»),

et que le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale «Astar EnR S.à r.l.» est adoptée par la Société et l'article 2 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de «Astar EnR S.à r.l.» ».

Deuxième résolution

La démission de Madame Virginie DOHOGNE comme gérante de catégorie A est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission.

Troisième résolution

La démission de Monsieur Douwe TERPSTRA comme gérant de catégorie B est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission.

Quatrième résolution

Madame Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommée comme gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

Monsieur Enrique RUIZ, administrateur de sociétés, né à Santa Cruz de Tenerife (Espagne), le 25 septembre 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

150213

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la Société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 octobre 2013. Relation GRE/2013/4124. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013150129/100.

(130183283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Gennx Salford Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 181.014.

Ce document remplace celui annexé au dépôt L130179962 du 22 octobre 2013

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth of October.

Before the undersigned Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GENNX360 Capital PARTNERS II, L.P., a limited partnership organised under the laws of Delaware, having its registered office at 590 Madison Avenue, 27th Floor, New York, NY 10022, United States of America, represented by its General Partner GenNx360 GP II, LLC, a Delaware limited liability company having its registered office at 590 Madison Avenue, 27th Floor, New York, NY 10022, United States of America,

here represented by Ms Hana Balajkova, with professional address in Luxembourg-Findel,

by virtue of a proxy given under private seal dated 11 October 2013. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée")

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "GENNX SALFORD LUXEMBOURG HOLDINGS S.A R.L." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-Findel (municipality of Niederanven) Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of Niederanven.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twenty thousand CANS (CAD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares having a par value of one CANS each (CAD 1.00) (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares by decisions of the Sole Manager or in case of plurality of managers of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Sole Manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

11. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A Manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General Meeting of shareholders**13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that in case of a sole Shareholder, such sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2013.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Shares:

GENNX360 CAPITAL PARTNERS II, L.P. represented by its General Partner GENNX360 GP II,

LLC 20,000 Shares

Total: 20,000 Shares

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twenty thousand CANS (CAD 20,000) corresponding to a share capital of twenty thousand CANS (CAD 20,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The sole Shareholder resolves to appoint as managers of the Company for an unlimited period:

- Mr. Alexander James Bermingham, born on 19 December 1972 in Sheffield, United Kingdom, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mrs. Anke Jager, born on 22 April 1968 in Salzgitter, Germany, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. James Shepard, born on 1 February 1956 in New York, USA, with professional address at 590 Madison Avenue, 27th Floor, New York, NY 10022, United States of America.

2) The Company shall have its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg-Findel, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze octobre.

Par-devant le soussigné Maître Marc Loesch, notaire, résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GENNX360 Capital PARTNERS II, L.P., une société constituée sous le droit de Delaware, Etats Unis, ayant son siège social à 590 Madison Avenue, 27th Floor, New York, NY 10022, Etats Unis, représentée par son General Partner GenNx360 GP, LLC, une société constituée sous le droit de Delaware ayant son siège social à 590 Madison Avenue, 27th Floor, New York, NY 10022, Etats Unis,

ici représentée par Madame Hana Balajkova, avec adresse professionnelle à Luxembourg-Findel,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 octobre 2013.

La procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme-Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "GENNX SALFORD LUXEMBOURG HOLDINGS S.À R.L." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (les "Statuts").

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans Luxembourg-Findel (municipalité de Niederanven) Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans la municipalité de Niederanven.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts ou participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoires par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Apparentées"), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoires (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations ou investissements légaux, commerciaux, techniques ou financier(s) et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts sociales

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à vingt mille CAN\$ (CAD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un CAN\$ chacune (CAD 1,-) (les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après par les "Associés".

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associé(s).

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance sur la base des comptes intermédiaires pertinents.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants.

11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique ou du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique initiée de Luxembourg est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables étant entendu qu'en cas d'Associé unique, celui-ci peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en assumant personnellement tous les actifs et passif, connus ou inconnus, de la Société.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

GENNX360 CAPITAL PARTNERS II, L.P., représentée par son General Partner GenNx360

GP II, LLC 20.000 Parts Sociales

Total: 20.000 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de vingt mille CAN\$ (CAD 20.000,-) correspondant à un capital de vingt mille CAN\$ (CAD 20.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparantes précitées, représentées comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1) Les Associés décident de nommer gérants de la Société pour une période illimitée:

- M. Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, ayant sa résidence professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel; et

- Mme. Anke Jager, né le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, ayant sa résidence professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel; et

- M. James Shepard, né le 1 février 1956 à New York, USA, ayant sa résidence professionnelle au 590 Madison Avenue, 27th Floor, New York, NY 10022, USA.

2) Le siège social de la Société est établi au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Balajkova, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 octobre 2013. REM/2013/1830. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 23 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148048/439.

(130181393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Midas Equityco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 999.917,48.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.361.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN,

ON THE EIGHTEENTH DAY OF OCTOBER,

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert,

there appeared

Amdipharm Mercury UK Limited, a limited company incorporated under the laws of United Kingdom, having its registered office at 1 Croydon Floor 12-16, Addiscombe Road, Croydon CR0 0XT, United Kingdom, and being registered with the Companies House under number 8169596 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of "Midas Equityco S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 148.361, incorporated on 11 September 2009 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2046, of 19 October 2009, represented by Maître Julien De Mayer, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 18 October 2013 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The articles of incorporation of the Company have been modified for the last time by a deed of Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg on 31 August 2012 published in the Mémorial number 2484 of 5 October 2012.

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the ninety-nine million nine hundred and ninety-one thousand seven hundred and forty-eight (99,991,748) shares divided into seven million two hundred twenty-two thousand two hundred and twenty-three (7,222,223) class A 1 shares, three million ninety-four thousand nine hundred and seventy-five (3,094,975) class A 2 shares, seven million two hundred twenty-two thousand two hundred twenty-three (7,222,223) class B 1 shares, three million ninety-four thousand nine hundred and seventy-five (3,094,975) class B 2 shares, seven million two hundred twenty-two thousand two hundred and twenty-three (7,222,223) class C 1 shares, three million ninety-four thousand

nine hundred and seventy-five (3,094,975) class C 2 shares, seven million two hundred twenty-two thousand two hundred and twenty-three (7,222,223) class D 1 shares, three million ninety-four thousand nine hundred and seventy-five (3,094,975) class D 2 shares, seven million two hundred twenty-two thousand two hundred and twenty-three (7,222,223) class E 1 shares, three million ninety-four thousand nine hundred and seventy-five (3,094,975) class E 2 shares, seven million two hundred twenty-two thousand two hundred and twenty-three (7,222,223) class F 1 shares, three million ninety-four thousand nine hundred and seventy-five (3,094,975) class F 2 shares, seven million two hundred twenty-two thousand two hundred and twenty-three (7,222,223) class G 1 shares, three million ninety-four thousand nine hundred and seventy-five (3,094,975) class G 2 shares, seven million two hundred twenty-two thousand two hundred and twenty-three (7,222,223) class H 1 shares, three million ninety-four thousand nine hundred and seventy-five (3,094,975) class H 2 shares, seven million two hundred twenty-two thousand two hundred and sixteen (7,222,216) class I 1 shares, three million ninety-five thousand and four (3,095,004) class I 2 shares and seven million one hundred thirty six thousand nine hundred and forty-four (7,136,944) class J shares.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

- Decision on the liquidation of the Company;
- Appointment of Amdipharm Mercury UK Limited as liquidator of the Company with the largest powers provided for by law, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, decision to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the Sole Shareholder, if such authorisation is required by law, to dispense the liquidator from drawing up an inventory and to agree that the liquidator may refer to the books of the Company, to authorise the liquidator to delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds, to authorise the liquidator to bind the Company under its sole signature and to authorise the liquidator, to the extent required, to proceed to any interim liquidation surplus payments as the liquidator deems fit.

The above having been approved, the Sole Shareholder resolved as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to dissolve the Company and put it into liquidation. The Sole Shareholder noted that the Company subsists for the sole purpose of its liquidation.

The Sole Shareholder resolved to appoint Amdipharm Mercury UK Limited as the liquidator of the Company and to grant Amdipharm Mercury UK Limited the largest powers provided for by law, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended and to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the Sole Shareholder, if such authorisation is required by law.

The Sole Shareholder resolved to dispense the liquidator from drawing up an inventory and that the liquidator may refer to the books of the Company.

The Sole Shareholder resolved that the liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The Sole Shareholder resolved that the liquidator may bind the Company under its sole signature.

The Sole Shareholder resolved that the liquidator is authorised to the extent required to proceed to any interim liquidation surplus payments as the liquidator deems fit.

There being no further items on the agenda, the decision was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day aforementioned.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing person, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing person, which is known to the notary, by his/her name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE TREIZE,

LE DIX-HUITIEME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

a comparu

la société Amdipharm Mercury UK Limited, une limited company constituée en vertu des lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 1 Croydon Floor 12-16, Addiscombe Road, Croydon CR0 0XT,, Royaume-Uni, et enregistrée auprès du Registrar of Companies for England & Wales sous le numéro 8169596 Associé Unique», associé

unique de Midas Equityco S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 148.361 et constituée le 11 septembre 2009 suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2046, du 19 octobre 2009; représentée par Maître Julien De Mayer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, suivant procuration du 18 octobre 2013 (laquelle restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Me Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, du 31 Août 2012, publié au Mémorial numéro 2484 du 5 octobre 2012.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient l'intégralité des quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-onze mille sept cent quarante-huit (99.991.748) parts sociales divisées en sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-trois (7.222.223) parts sociales de classe A 1, trois millions quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze (3.094.975) parts sociales de classe A 2, sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-trois (7.222.223) parts sociales de classe B 1, trois millions quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze (3.094.975) parts sociales de classe B 2, sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-trois (7.222.223) parts sociales de classe C 1, trois millions quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze (3.094.975) parts sociales de classe C 2, sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-trois (7.222.223) parts sociales de classe D 1, trois millions quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze (3.094.975) parts sociales de classe D 2, sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-trois (7.222.223) parts sociales de classe E 1, trois millions quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze (3.094.975) parts sociales de classe E 2, sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-trois (7.222.223) parts sociales de classe F 1, trois millions quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze (3.094.975) parts sociales de classe F 2, sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-trois (7.222.223) parts sociales de classe G 1, trois millions quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze (3.094.975) parts sociales de classe G 2, sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-trois (7.222.223) parts sociales de classe H 1, trois millions quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze (3.094.975) parts sociales de classe H 2, sept millions deux cent vingt-deux mille deux cent seize (7.222.216) parts sociales de classe I 1, trois millions quatre-vingt-quinze mille quatre (3.095.004) parts sociales de classe I 2 et sept millions cent trente-six mille neuf cent quarante-quatre (7.136.944) parts sociales de classe J.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

Agenda

- Décision sur la liquidation de la Société

- Nomination de Amdipharm Mercury UK Limited en tant que liquidateur de la Société avec les pouvoirs les plus étendus prévus par la loi, en particulier ceux énoncés aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, décision d'autoriser d'avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation l'Associé Unique dans le cas où celle-ci est requise par la loi, de dispenser le liquidateur de dresser inventaire et d'approuver que le liquidateur s'en réfère aux écritures de la Société, d'autoriser le liquidateur à déléguer, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, à un ou plusieurs mandataires tout ou partie de ses pouvoirs qu'il déterminera, d'autoriser le liquidateur à engager la Société par sa seule signature et d'autoriser, dans la mesure nécessaire, de procéder au paiement de tout boni de liquidation intérimaire tel qu'il l'estime opportun.

Ce qui précède ayant été approuvé, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

L'Associé Unique a noté que la Société existe pour les seuls besoins de sa liquidation.

L'Associé Unique a décidé de nommer Amdipharm Mercury UK Limited en tant que liquidateur de la Société et de conférer à Amdipharm Mercury UK Limited les pouvoirs les plus étendus prévus par la loi, en particulier ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et d'autoriser d'avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'Associé Unique dans le cas où celle-ci est requise par la loi.

L'Associé Unique a décidé de dispenser le liquidateur de dresser inventaire et d'approuver que le liquidateur s'en réfère aux livres de la Société.

L'Associé Unique a décidé que le liquidateur peut déléguer, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, à un ou plusieurs mandataires tout ou partie de ses pouvoirs qu'il déterminera.

L'Associé Unique a décidé d'autoriser le liquidateur à engager la Société par sa seule signature.

L'Associé Unique a décidé que le liquidateur est autorisé, dans la mesure nécessaire, de procéder au paiement de tout boni de liquidation intérimaire tel qu'il estime opportun.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et est suivi d'une version française; à la requête de la personne comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les deux versions.

Après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, états civil et demeure, la personne comparante a signé, avec le notaire, le présent procès-verbal.

Signé: J. DE MAYER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 octobre 2013. Relation: RED/2013/1751. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24 octobre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013149951/155.

(130182922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Auto-Ecole Mathieu G.m.b.h., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7322 Steinsel, 11, Montée Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 52.373.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

LE GERANT

Référence de publication: 2013157757/11.

(130193353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Autospeed SC, Société Civile.

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 4.511.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions de l'assemblée du 13 novembre 2013

L'assemblée générale décide la dissolution de la société civile et prononce sa clôture de liquidation volontaire.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013157758/11.

(130193718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Bilbao Copper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 179.893.

Les statuts coordonnés de la société ont été au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157762/10.

(130193729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Cornerstone City Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.648.

Je vous présente ma démission en tant qu'administrateur B de votre société avec effet le 22 octobre 2013.

Le 13 novembre 2013.

Donal O'Neill.

Référence de publication: 2013157789/9.

(130193866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Bolleke Properties A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 109.720.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013157765/13.

(130193324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Cornerstone City Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.648.

Je vous présente ma démission en tant qu'administrateur B de votre société avec effet le 22 octobre 2013.
Le 13 novembre 2013.

Donal Mulcahy.

Référence de publication: 2013157788/9.

(130193866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Capdex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.658.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/11/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013157794/12.

(130193743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Colham Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 167.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157810/9.

(130193497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Compagnie Financière de l'Occitanie Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 20.715.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 21 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 novembre 2013.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2013157812/14.

(130193890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

CEIF Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 573.325,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 108.425.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Novembre 2013.

Référence de publication: 2013157798/10.

(130193844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

DHCRE II Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.168.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67625 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157845/10.

(130193935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

DHCRE II HoldCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.169.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67613 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157847/10.

(130193469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

DHCRE II HoldCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.167.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67624 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157849/10.

(130193908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Dairy Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 101.898.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013157838/11.

(130193408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Dicé Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2131 Luxembourg, 19, rue Gabriel de Marie.
R.C.S. Luxembourg B 156.250.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 1^{er} octobre 2013 que, sur base de l'article 2 des statuts, il a été décidé à compter de ce jour de:

Transférer le siège social de la société DICE INVEST S.A.,
du 4A rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg,
au 19, rue Gabriel de Marie L-2131 Luxembourg.

Référence de publication: 2013157834/13.

(130193244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Etablissement Joseph BALTHASAR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2B, Ennert dem Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 11.747.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157861/10.

(130193333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Emile SCHNEIDER et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 8, Paelchesgaertchen.
R.C.S. Luxembourg B 25.496.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Carlo SCHNEIDER

Le gérant

Référence de publication: 2013157860/11.

(130193490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Entreprise de Jardinage Tony de Moura S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3651 Kayl, 10, rue Jos. Müller.
R.C.S. Luxembourg B 99.101.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013157871/10.

(130193364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**Edyta & J.CL Schwartz S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Brasserie du Parc S.à r.l.).**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 50, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 140.364.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157867/11.

(130193296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

E.V.A.F Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 118.955.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2012 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2012 déposé le 30/07/2013 sous L130131650 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013157855/12.

(130193658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Europa Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 91.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157882/9.

(130193496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Euro Ga.Ma. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 16, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 64.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157881/9.

(130193595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Eurinvest S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 6.025.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013157879/9.

(130193782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Eurotecnica Melamine, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 104.410.

Statuts coordonnés rectifiés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 06 septembre 2013
- L130154148

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013157888/11.

(130193652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Dalipse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 119.273.

—
Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 12 novembre 2013

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur François LANNERS. Ce dernier assumera

cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Certifié sincère et conforme
DALIPSE S.A.
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013157839/16.

(130193839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Aviartner LH2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 110.114.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société au 11 novembre 2013

L'associé unique:

- approuve le rapport du liquidateur,
- donne décharge à CLERC en sa qualité de liquidateur de la société,
- renonce à nommer un commissaire à la liquidation,
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister,
- décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 11 novembre 2013 au siège social de CLERC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 14 novembre 2013.

Pour la société
CLERC
Liquidateur

Référence de publication: 2013158346/21.

(130194053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Aricent Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 116.292.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013158343/10.

(130194089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Amesmo Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2013158341/11.

(130194749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Alcantara S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 37.035.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration en date du 2 janvier 2013

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B - 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société avec effet au 2 janvier 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013158336/12.

(130194283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Assessor Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 134.530.

—
Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle de la société en date du 26 juin 2013 que:

Le mandat de commissaire aux comptes de la société Compagnie Européenne de Révision S.à r.l. a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014;

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Wagener, Madame Ninel de Faveri et Madame Valérie Emond a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158344/14.

(130194794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Aurora Continental S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 150.807.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aurora Continental S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013158345/11.

(130194080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Aassal Medical S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8151 Bridel, 79, rue de Schoenfels.

R.C.S. Luxembourg B 39.056.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013158347/10.

(130193992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Ambolt Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 10A, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 156.205.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158340/10.

(130194134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Wynnewood CPM Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 109.513.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158301/9.

(130193517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Advans S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 110.428.

Le Conseil d'Administration de la Société a pris note de la démission de Monsieur Wolfgang BERTELSMEIER, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 5 novembre 2013

et a décidé de coopter, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 5 novembre 2013:

- Madame Susan Gail BUYSKE ayant sa résidence professionnelle au 350 West 42nd St., 57A New York, NY 10036, Etats-Unis d'Amérique.

Cette cooptation sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Pour ADVANS S.A., SICAR

Société anonyme sous la forme d'une société d'investissement en capital risque (SICAR)

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013158351/17.

(130194246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Advanta Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

R.C.S. Luxembourg B 88.928.

Nous déclarons par la présente la dénonciation avec effet au 1^{er} juillet 2013 du siège fixé au 6 rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, de la société ADVANTA INVESTHOLDING S à r.l., Société de gestion de patrimoine familial (SPF), inscrite sous le numéro du RCS Luxembourg B 88 928

Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Pour Citadelle Trust & Management Services S.C.

Gérant

Référence de publication: 2013158352/12.

(130194656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Akademie fuer Internationale Finanzdienstleistungen A.G. " A.F.I.F., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 31.013.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013158359/12.

(130194877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Walulux S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 25.251.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013158306/13.

(130193967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Wolverton Mountain SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 61.530.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013158307/10.

(130193698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Transalliance Service International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle de Riedgen - Ancien site WSA.

R.C.S. Luxembourg B 175.362.

La dénomination sociale de l'associée unique est désormais GROUPE EUROPE HOLDING

Référence de publication: 2013158281/8.

(130193258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Whitewood (Stage 6) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 170.182.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158297/10.

(130193291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Whitewood (MSCP) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 270.001,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 170.172.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158296/11.

(130193332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

**VSL S.A., Société Anonyme,
(anc. Knightsbridge Holdings S.A.).**

Siège social: L-8080 Bertrange, 59, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 147.560.

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 15 juillet 2013

Résolutions

L'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions ci-dessous:

Monsieur CELSO GOMES DOMINGUES, né le 21 février 1978 à Luxembourg, demeurant à 4 Rue de Goetzange, L-8393 Olm, est nommé en date de la présente assemblée comme administrateur de la société, suite à la démission de Monsieur PATRICK ALEXANDRE CUNHA DOS SANTOS, datée du 10 juin 2013.

La durée du mandat des nouveaux administrateurs de la société prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Référence de publication: 2013158292/15.

(130193900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

digital motions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Académie.

R.C.S. Luxembourg B 104.001.

Im Jahre zwei tausend dreizehn.

Den siebten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Gilles DAMGÉ, Fabrikant, wohnhaft in L-5241 Sandweiler, rue Principale, 48A.

Welcher Komparsent erklärte, dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung digital motions, S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6182 Gonderange, 7, route de Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 104.001 (NIN 2004 2422 917).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitze in Junglinster, am 28. Oktober 2004, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 89 vom 1. Februar 2005, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Jean SECKLER, am 11. Februar 2005, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 641 vom 1. Juli 2005.

Dass das Kapital der Gesellschaft sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in fünf hundert (500) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (€ 25.-), alle zugeteilt Herrn Gilles DAMGÉ, vorgenannt.

Alsdann ersuchte der Komparsent den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Gonderange nach Luxembourg zu verlegen, und demgemäß den ersten Absatz von Artikel 5 der Statuten abzuändern wie folgt:

Art. 5. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxembourg.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Académie.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparsenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. DAMAGÉ, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2071. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M- MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 14. November 2013.

Référence de publication: 2013158326/39.

(130194484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

YAPITAL Financial A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.278.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, den dreißigsten Oktober.

Vor der unterzeichnenden Maître Martine SCHAEFFER, Notarin mit Amtswohnsitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft deutschen Rechts YAPITAL GmbH mit Sitz in D-22047 Hamburg, Am Stadtrand 54, und eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRB 117675,

hier vertreten durch Herrn Matthias SCHMIDT, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, rechtmäßig ausgestellt durch die Herren Nils WINKLER und Michael MAAS, in Hamburg am 14. Oktober 2013.

Die vorbenannte Vollmacht bleibt, nachdem sie von dem Bevollmächtigten und der amtierenden Notarin ne varietur unterzeichnet wurde, der vorliegenden Urkunde zum Zweck der Registrierung beigelegt.

Die erschienene Partei, vertreten wie zuvor erläutert, bat die unterzeichnende Notarin, Nachfolgendes auszuführen:

Die erschienene Partei ist die Alleinaktionärin von der Gesellschaft YAPITAL FINANCIAL A.G., eine Aktiengesellschaft ("société anonyme"), gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburgs, mit Gesellschaftssitz in 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 167.278 (die "Gesellschaft"). Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch die amtierende Notarin am 1. März 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 969 vom 14. April 2012. Die Gesellschaftssatzung wurde erstmals abgeändert durch Urkunde der unterzeichnenden Notarin vom 13. Juli 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2104 vom 24. August 2012, sowie zuletzt durch Urkunde der unterzeichnenden Notarin vom 2. August 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2536 vom 11. Oktober 2013.

Die Alleinaktionärin, vertreten wie vorbezeichnet, in ihrer Eigenschaft als Alleinaktionärin der Gesellschaft, ersuchte die Notarin ihre folgenden Beschlüsse festzustellen:

Erster Beschluss

Die Alleinaktionärin beschloss, das Grundkapital der Gesellschaft um eine Million fünfhunderttausend Euro (EUR 1.500.000,-) anzuheben, um es von seinem derzeitigen Betrag von vier Millionen fünfhunderttausend Euro (EUR 4.500.000,-), eingeteilt in vierhundertfünfzigtausend (450.000) Aktien mit einem Nennwert von jeweils zehn Euro (EUR 10,-), auf den Betrag von sechs Millionen Euro (EUR 6.000.000,-) durch die Ausgabe von einhundertfünfzigtausend (150.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von jeweils zehn Euro (EUR 10,-) zu erhöhen, wobei diese neuen Aktien über dieselben Rechte und Verpflichtungen verfügen, wie die bereits bestehenden Aktien.

Die einhundertfünfzigtausend (150.000) neuen Aktien werden ausgegeben zusammen mit einem Emissionsagio in Höhe von acht Millionen fünfhunderttausend Euro (EUR 8.500.000,-).

Zeichnung - Einzahlung

Daraufhin erklärte die Gesellschaft Yapital GmbH, vertreten wie zuvor genannt, die einhundertfünfzigtausend (150.000) neu ausgegebenen Aktien zu zeichnen und zusammen mit einem Emissionsagio vollständig einzubezahlen im Wege einer Bareinlage in Höhe von zehn Millionen Euro (EUR 10.000.000,-).

Daraufhin beschloss die Alleinaktionärin die vorgenannte Zeichnung und Einzahlung anzunehmen und einhundertfünfzigtausend (150.000) neue und vollständig einbezahlte Aktien an die Alleinaktionärin auszugeben und dieser zuzuteilen.

Der Nachweis der Einzahlung des Betrages in Höhe von zehn Millionen Euro (EUR 10.000.000,-) wurde gegenüber der Notarin in Form eines Bankzertifikates erbracht, welche Notarin feststellt, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorausgegangenen Beschlusses wird Artikel 6. Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft neugefasst und lautet fortan wie folgt:

" **Art. 6. Kapital und Aktien (Absatz 1).** Das Grundkapital der Gesellschaft beträgt sechs Millionen Euro (EUR 6.000.000,-) und ist eingeteilt in sechshunderttausend (600.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,-)."

Dritter Beschluss

Aus dem Betrag des Emissionsagios werden hundertfünfzigtausend Euro (EUR 150.000,-) der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft zugeführt.

Kosten

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Nebenkosten jeglicher Art, die der Gesellschaft durch die hier vorliegende Urkunde entstanden sind, werden auf ungefähr fünftausend Euro (EUR 5.000,-) geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monat und am Tage wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung, hat der Bevollmächtigte, handelnd wie vorerwähnt, zusammen mit der beurkundenden Notarin die vorliegende Urkunde unterschreiben.

Signé: M. Schmidt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50280.

Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158310/69.

(130193582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Polyle S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 121.010.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 14 novembre 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 aout 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- POLYLE S.A. (B121.010), dont le siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, a été dénoncé en date du 9 mars 2011.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Steve HOFFMANN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 5 décembre 2013 au greffe du tribunal de commerce.

Pour extrait conforme

Maître Steve HOFFMANN

Le Liquidateur

Référence de publication: 2013158325/19.

(130194033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Terrtrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 34, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 44.702.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013158328/10.

(130194200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

ABCM Prod., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.888.

—
Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013158348/10.

(130194354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Agile Capital North S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 179.916.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 5 novembre 2013

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société du 13 avenue de la gare, L- 1611 Luxembourg au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet au 1 octobre, 2013.

L'administrateur unique Mr. Olivier JARNY a également transféré son adresse professionnelle au 22, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la Société

Référence de publication: 2013158334/15.

(130194718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Alliance Data Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 114.903.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of October,
before us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

appeared:

Alliance Data Systems Corporation, a corporation governed by the laws of the State of Delaware with headquarters at 7500 Dallas Parkway, Suite 700, Plano, Texas 75024, United States of America, and registered under the number 2484137 (the "Sole Shareholder");

here represented by Alexander Koch, lawyer, with business address in 10A, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg (the "Representative"), by virtue of a power of attorney, which, after having been signed ne varietur by the Representative and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented by the Representative, has requested the undersigned notary to state that:

1. Alliance Data Luxembourg S.à r.l. is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which has been incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen on 6 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1039 on 29 May 2006, which has a share capital of two million nine hundred thousand US Dollars (USD 2,900,000) represented by fifty-eight thousand (58,000) ordinary shares in registered form, having a par value of fifty US Dollars (USD 50.-) each and fully paid, which has its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and which is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.903 (the "Company");

2. it is the sole shareholder of the Company;

3. it has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

4. in its capacity as sole shareholder of the Company and, to the extent necessary, liquidator of the Company, and based on the interim accounts of the Company as at 31 October 2013 established by the Company's board of managers and hereby approved by the Sole Shareholder, it declares:

- that all the assets of the Company have been realised other than those mentioned here below so that the Company is not holding any assets anymore other than those mentioned here below;

- that the following assets (the "Assets") of the Company shall become the property of the Sole Shareholder by way of the liquidation:

(i) a receivable held by the Company against the Sole Shareholder in an amount of USD 31,909.10;

(ii) a receivable held by the Company against the Sole Shareholder in an amount of USD 95,861.83;

(iii) a receivable held by the Company against the Sole Shareholder in an amount of USD 2,980,646.40;

(iv) a receivable held by the Company against the Sole Shareholder in an amount of USD 155,035.64;

(v) a receivable held by the Company against the Sole Shareholder in an amount of USD 824,657.50; and

(vi) a receivable held by the Company against the Sole Shareholder in an amount of USD 1,302.03;

- that according to Article 1300 of the Luxembourg Civil Code, where the creditor and debtor is combined in the same person, a merger of rights occurs which extinguishes the debt;

- that following the liquidation of the Company, the Sole Shareholder shall take over the Company's Assets and will become both creditor and debtor of the Assets and that consequently the respective receivables and debts arising from the Assets are extinguished as at the date of the liquidation of the Company;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- that the Sole Shareholder agrees to assume on behalf and in the name of the Company, all possible liabilities presently unknown to the Company and/or not entirely paid to date;

5. as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

6. full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates; and

7. the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand and one hundred euro (EUR 1,100.-).

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document. The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

This document was read to the Representative, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence. This original deed was then signed by the Representative together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le trente et unième jour du mois d'octobre,
par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),
a comparu:

Alliance Data Systems Corporation, une société constituée selon les lois de l'État de Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 7500 Dallas Parkway, Suite 700, Plano, Texas 75024, États-Unis d'Amérique et enregistrée sous le numéro 2484137 (l'«Associé Unique»);

représentée par Alexander Koch, avocat, ayant son adresse professionnelle à 10A, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (le «Mandataire»), en vertu d'une procuration, qui, après avoir été paraphée et signée «ne varietur» par le Mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

L'Associé Unique, représenté par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant de documenter que:

1. Alliance Data Luxembourg S.à r.l., est une société à responsabilité limitée qui a été constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen le 6 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1039 le 29 mai 2006, qui a un capital social de deux millions neuf cent mille US dollars (USD 2.900.000) divisé en cinquante-huit mille (58.000) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50,-) chacune et ayant été entièrement libérées, qui a son siège social à 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et qui est enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.903 (la «Société»);

2. il est l'associé unique de la Société;

3. il a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

4. en sa capacité d'associé unique de la Société et, si nécessaire, en tant que liquidateur, et sur base des comptes intermédiaires de la Société en date du 31 octobre 2013 dressés par le conseil des gérants de la Société et approuvé par la présente par l'Associé Unique, il déclare:

- que tous les actifs de la Société ont été réalisés sauf les actifs mentionnés sous le point ci-dessous de sorte que la Société ne détient plus aucun actif sauf les actifs mentionnés sous le point ci-dessous;

- que les actifs suivants (les «Actifs») de la Société deviendront la propriété de l'Associé Unique du fait de la liquidation:

(i) une créance tenue par la Société contre l'Associé Unique d'un montant de USD 31.909,10;

(ii) une créance tenue par la Société contre l'Associé Unique d'un montant de USD 95.861,83;

(iii) une créance tenue par la Société contre l'Associé Unique d'un montant de USD 2.980.646,40;

(iv) une créance tenue par la Société contre l'Associé Unique d'un montant de USD 155.035,64;

(v) une créance tenue par la Société contre l'Associé Unique d'un montant de USD 824.657,50; et

(vi) une créance tenue par la Société contre l'Associé Unique d'un montant de USD 1.302,03;

- que conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois, lorsque les qualités de créancier et débiteur se réunissent dans la même personne, il se fait une confusion de droit qui éteint la créance;

- que suivant la liquidation de la Société, l'Associé Unique assumera les Actifs et deviendra alors créancier et débiteur des Actifs et que par conséquent les créances et les dettes respectives découlant des Actifs seront éteintes à la date de la liquidation de la Société;

- que tous les engagements connus de la Société à l'égard de tiers ont été entièrement réglés ou pris en charge;

- que l'Associé Unique accepte d'assumer au nom et pour le compte de la Société, tout passif actuellement inconnu par la Société et/ou demeurant pas entièrement payé;

5. en conséquence de ce qui précède, la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

6. décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leur mandat; et

7. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à onze cents euro (EUR 1.100,-).

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Le notaire instrumentant qui comprend l'anglais déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu au représentant du comparant, lequel est connu du notaire par ses nom, prénom, état civil, adresse, ledit représentant à signé ensemble avec le notaire cet acte authentique.

Signé: Koch, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 4 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50008. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013158338/122.

(130194442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Anam Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.491.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la société tenue en date du 14 novembre 2013 au siège social

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Aidan FOLEY, gérant de la Société, est la suivante: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

L'adresse actuelle de Monsieur Michael O'SHEA, gérant de la Société, est la suivante: 17, Route de Chêne 30, CH - 1211 Genf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013158368/16.

(130194146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Hekuba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.136.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites des associés de la Société en date du 6 novembre 2013 que la Société a pris acte de la démission de Mme. Diana Arjoca en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 6 novembre 2013 et a nommé Dr. Josef Zauner, né le 18 février 1976 à Haag am Hausruck, Autriche, résidant professionnellement au 11 Wienerbergstrasse, 1100 Vienne, Autriche, avec effet au 6 novembre 2013 et pour une durée illimitée en tant que gérant de classe A de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Andreas Holler, gérant de classe A;
- M. Jürgen Faè, gérant de classe A;
- Dr. Josef Zauner, gérant de classe A;
- M. Jorrit Crompvoets, gérant de classe B;
- M. Jan Willem Overheul, gérant de classe B;
- M. Ramon van Heusden, gérant de classe B;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013158322/24.

(130193989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Navidad Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.218.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen.

On the twenty-fourth day of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

The private limited company "MARBA INVESTMENTS S.à r.l.", with registered office at L-2086 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), 412F, Route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B number 107062,

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the public limited company (société anonyme) "NAVIDAD INVESTMENTS S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 106218, was incorporated by a deed received by Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on February 15, 2005, published in the Mémorial C number 597 of June 21, 2005, and that its articles of association have been amended for the last time by deed received by the undersigned notary on March 30, 2007, published in the Mémorial C number 1510 of July 20, 2007 (the "Company").

2) That the Company's capital is fixed at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by forty thousand (40,000) ordinary shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated.

9) That full and entire discharge is granted to the directors and to the supervisory auditor for the performance of their assignments.

10) That all the shares of the dissolved Company have been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately EUR 900.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée «MARBA INVESTMENTS S.à r.l.», avec siège à L-2086 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 412F, Route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 107062,

représentée par Monsieur Monsieur Max MAYER, employé, domicilié professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme «NAVIDAD INVESTMENTS S.A.», ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 106218, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 février 2005, publié au Mémorial C numéro 597 du 21 juin 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1510 du 20 juillet 2007 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), représenté par quarante mille (40.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

3) Que la comparante est l'actionnaire unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et en sa qualité de liquidateur de la Société aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif connu et inconnu actuellement de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 900,- EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 28 octobre 2013. Relation GRE/2013/4329. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013157445/97.

(130192975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2013.